

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

<b>Nom du membre :</b>	<b>CHRISTINE ST-PIERRE</b>
<b>Circonscription :</b>	<b>ACADIE</b>

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Madame Laura Flessel, ministre des Sports de la France</b>	<b>22 juillet 2017</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Carré de soie Hermès (90 x 90 cm).</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Cadeau offert dans le cadre d'un entretien en marge des VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Abidjan en Côte d'Ivoire.</b>	

<b>Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Christine St-Pierre</b>	<b>Date de la déclaration 2018-01-30</b>
---	--